

Inauguration de la Place Mis et Thiennot à Saint-Florent-sur-Cher le 4 mars 2017

Le 29 décembre 1946, voilà 70 ans, le garde-chasse Louis Boistard était assassiné non loin de Saint-Michel-en-Brenne. Le 1er janvier 1947, huit jeunes gens qui avaient chassé ce jour-là dans le secteur, étaient arrêtés et amenés à la mairie de Mézières-en-Brenne.

Commençait alors pour eux une descente en enfer : huit jours et surtout huit nuits d'interrogatoires laissèrent des traces constatées à leur arrivée à la prison de Châteauroux : hématomes, oreilles décollées, dents cassées, phalanges éclatées, côtes cassées, poumon perforé, testicule écrasé. Il s'agissait donc d'interrogatoires très spéciaux, communément appelés torture.

Pas étonnant qu'après un tel traitement, tous aient signé des aveux, préparés à l'avance par des enquêteurs particulièrement prévoyants. Le commissaire Daraud et son équipe pouvaient être fiers de leur prestation. Il faut dire que Jean Lebaudy, le propriétaire des terres, les avait bien encouragés. Un don conséquent aux oeuvres de la police, un chien de race, alcool et cigarettes en ces temps de disette amélioraient considérablement leur performance d'investigation. On frappe mieux quand on se sent soutenus de cette manière. Car il y avait fort à faire, on était en face de gardés à vue récalcitrants. Mais à force d'insistance, on les avait eus. En somme, c'était une affaire rondement menée. Quelques années plus tard, le commissaire Daraud recevait la légion d'honneur pour ses services.

Les huit jeunes gens torturés, quant à eux, n'eurent pas les mêmes égards.

Après trois Cours d'Assises, Raymond Mis et Gabriel Thiennot, désignés assassins, étaient condamnés à 15 ans de travaux forcés.

Les 6 soi-disant « complices », eux, étaient jugés par le Tribunal d'Instance du Blanc : Emile Thibault, Stanislas Mis et Bernard Chauvet écopaient de deux ans de prison, Gervais Thibault, André Chichery et Jean Blanchet de dix-huit mois.

Mais comment la justice a-t-elle pu passer à côté du fait qu'il y ait eu torture ? Pourquoi n'y a-t-il pas eu de recherches supplémentaires alors que les accusés ont dès le début déclaré avoir été torturés ?

Pourquoi en 1954, alors que le rapport demandé par le Président Coty faisait état des interrogatoires violents, aucun magistrat a pris la peine de demander un nouveau procès ?

Et pourquoi toutes nos requêtes en révision ont-elles été rejetées avec des arguments d'une mauvaise foi évidente ?

Comment – dans la réponse à notre cinquième requête - reconnaître qu'il y a eu torture et de conclure simplement que c'est regrettable mais de refuser une révision du procès ?

Comment - dans la réponse à notre sixième requête – refuser la révision au motif que la torture n'est pas un fait nouveau ?

Autant de questions auxquelles les juges n'ont pas répondu.

Nous sommes révoltés par tant de mépris devant une telle injustice. Nous ne l'acceptons pas. C'est pourquoi nous continuons le combat pour que justice soit enfin rendue à Raymond et Gabriel.

Nous ne sommes pas seuls. Les communes qui donnent le nom de Mis et Thiennot à un lieu public nous sont d'un grand soutien. La commune de Saint-Florent-sur-Cher est la vingt-deuxième à rendre ainsi hommage à Raymond et Gabriel, la troisième dans le département du Cher, après Thénieux et Saint-Germain-du-Puy. Monsieur le Maire, nous vous remercions vivement, vous et votre conseil municipal, pour cette démarche.

Elle est courageuse, car vous vous opposez à une décision de justice qui a été confirmée par deux nouveaux procès en 1948 et 1950 et par six refus de révision.

Pour cet hommage, vous avez choisi un excellent endroit. La place devant la gare est fréquentée par un grand nombre de personnes pour qui les noms de Mis et Thiennot sonneront comme le devoir de se révolter face à l'injustice.

Raymond et Gabriel et leurs camarades sont tous décédés, mais vous et nous continuons le combat pour la recherche de la vérité, combat commencé il y a 36 ans avec la parution du livre « Ils sont innocents » de Léandre Boizeau. Le rejet de nos six requêtes en révision ne nous a pas découragés.

Il faut changer la loi : Si les faits de torture sont avérés, une révision de procès devrait être accordée systématiquement.

Nous avons demandé à nos députés de proposer un changement de la loi qui régit les révisions de procès.

On parle souvent de la lenteur de la Justice. Nous, on peut aussi parler de la lenteur du pouvoir législatif. Depuis notre demande, il y a deux ans, ce changement n'a toujours pas été accepté. Pour les élus, l'affaire Mis et Thiennot n'a pas un caractère d'urgence absolue. Nous l'admettons volontiers. Il est néanmoins urgent de légiférer. Urgent car il faut se conformer à la Convention internationale contre la torture que la France a signée. Urgent aussi pour permettre à la Justice de se ressaisir. Nous sommes impatients, notre attente dure depuis si longtemps.

Malgré tous les désagréments, malgré toutes les difficultés, nous ne lâchons pas. Parce que nous avons tous besoin d'une justice capable de se remettre en cause. Et parce que nous sommes tous les enfants de Mis et Thiennot.

Helga Pottier
Présidente du Comité de Soutien pour la Révision du Procès Mis et Thiennot